



Sapeurs-pompiers  
de la Creuse

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15/06/26

### Lancement de la saison des feux de forêt et signature d'une convention multipartite avec le monde agricole à Pionnat le 19 juin 2026

Dans le cadre de la campagne nationale de prévention des feux de forêt et alors que la Creuse subit une sécheresse précoce et préoccupante, le Service départemental d'incendie et de secours organise le **lancement officiel de la saison des feux de végétation et de forêt**.

A cette occasion, la chambre d'agriculture, la préfecture, le conseil départemental ainsi que le SDIS 23 signeront **une convention multipartite** visant à organiser l'aide des agriculteurs lors des feux de végétation.

Cet évènement se tiendra le **vendredi 19 juin à 18h30**, au **hameau de Villebige à Pionnat**, sur l'exploitation de **M. Desrues**, durement touchée par les feux lors de l'été 2025.

Seront présents : **Monsieur le Préfet de la Creuse, Madame la Présidente du conseil départemental**, des représentants de la **chambre d'agriculture de la Creuse** ainsi que **Monsieur le Président du SDIS 23**.

---

## Deux temps forts

### 1 - Démonstration d'un dispositif de lutte contre les feux de végétation

Les sapeurs-pompiers de la Creuse présenteront **plusieurs manœuvres** illustrant les techniques mises en œuvre face aux incendies d'espaces naturels, dont :

- une **manœuvre de ligne d'appui** ;
- une **manœuvre d'autoprotection**.

Ces démonstrations mobiliseront :

- **des sapeurs-pompiers de différents centres,**
- **4 camions-citernes feux de forêt (CCF) ;**
- **1 véhicule léger hors route (VHR).**

Une présentation des matériels sera également proposée, notamment d'un **nouveau dispositif préventif destiné aux engins agricoles**.

### 2 - Signature d'une convention avec les acteurs agricoles

La seconde partie de l'événement sera consacrée à la signature d'une **convention multipartite** (préfecture, conseil départemental, chambre d'agriculture, SDIS) visant à **renforcer la coopération entre les services de secours et le monde agricole**.

Cette convention poursuit plusieurs objectifs :

- **sensibiliser** les agriculteurs aux risques liés aux travaux agricoles en période sensible ;
  - rappeler les **mesures de prévention** à appliquer ;
  - **organiser l'appui du monde agricole** lors des interventions des sapeurs-pompiers ;
  - **faciliter** la mise à disposition de tonnes à eau compatibles avec les équipements des sapeurs-pompiers ;
  - promouvoir les bonnes pratiques permettant de **préserver l'efficacité et la sécurité des opérations de secours**.
-

# Face à l'augmentation des feux, les sapeurs-pompiers poursuivent leur adaptation

L'évolution des conditions climatiques entraîne une **augmentation du nombre d'interventions, de l'intensité et de la durée des feux de végétation**. Face à cette réalité, le SDIS 23 poursuit ses efforts pour renforcer ses capacités opérationnelles.

*« Pour éteindre un feu, il faut un verre d'eau la première minute, un seau d'eau la deuxième minute, une tonne d'eau la troisième minute... et après, on fait ce qu'on peut ! »*

Cette formule bien connue des sapeurs-pompiers illustre l'importance déterminante de la détection précoce et de l'intervention rapide.

## Former davantage de sapeurs-pompiers

La formation constitue un **enjeu majeur** pour maintenir un niveau opérationnel adapté aux risques actuels.

Le SDIS 23 a ainsi engagé une montée en puissance de ses formations spécialisées :

- **FDF1** : équipier feux de forêt ;
- **FDF2** : chef d'agrès (chef d'un engin) ;
- **FDF3** : chef de groupe (chef de quatre engins).

Aujourd'hui, **près de 70% des sapeurs-pompiers du département sont déjà formés aux feux de forêt**.

Cette dynamique s'accompagne de la création d'une **équipe de brûlage dirigé**, destinée à réaliser des actions préventives. À terme, cette équipe pourra évoluer vers le **feu tactique (contre-feu)**, technique largement utilisée dans le sud de la France pour stopper la progression des incendies d'espaces naturels.

Le renforcement des compétences passe également par le recrutement. Dans ce cadre, le SDIS 23 poursuit notamment son **plan ORSEC – Opération de Recrutement de Sapeurs-pompiers En Creuse**.

La troisième session se déroulera le **jeudi 2 juillet à la mairie de Chambon-sur-Voueize**. Le premier volet traitera des risques locaux (climatiques, technologiques) et comment s'en protéger. Puis un second volet organisé peu après sensibilisera le public à **la réalité de**

**L'activité des sapeurs-pompiers** pour motiver de nouveaux engagements : loin de l'image de super-héros encore trop souvent ancrée, **les sapeurs-pompiers sont des gens ordinaires qui font ensemble des choses extraordinaires.**

## Moderniser et renforcer les équipements

L'année dernière, le SDIS 23 a réceptionné **trois nouveaux camions-citernes feux de forêt** dans le cadre du pacte capacitaire soutenu par l'État. Un nouveau CCF est en commande et sera livré courant 2027.

Par ailleurs, **10 autres CCF du département** sont désormais équipés d'un **système autonome d'air respirable pour les équipages** et d'une **lance pilotable depuis la cabine**, permettant :

- le noyage de la végétation ;
- la protection des personnels ;
- une meilleure efficacité opérationnelle.

Tous les véhicules font l'objet d'un **suivi technique permanent** afin de garantir leur disponibilité et leur fiabilité tout au long de l'année.

Cette modernisation concerne également les équipements individuels. À compter de **2027**, de nouveaux **équipements de protection individuelle (EPI)**, spécialement adaptés aux feux de végétation, seront progressivement déployés pour les **renforts extra-départementaux et notamment les grands incendies du sud de la France.**

---

## Rappel

**Quoi :** Lancement de la saison des feux de forêt + signature convention multipartite

**Quand :** Vendredi 19 juin 2026 à 18 h 30

**Où :** Hameau de Villebige – Exploitation de M. Desrues – Pionnat

Service communication SDIS 23

06 10 38 27 01